

2026
taxe
d'apprentissage



Pourquoi nous soutenir ?



Accroître nos actions pour accélérer l'employabilité des jeunes



Mission Locale

VERNON SEINE VEXIN



Permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel



Valoriser et promouvoir les métiers en tension



Leur faire découvrir d'autres pays et cultures



2026
taxe
d'apprentissage

La Mission Locale Vernon Seine Vexin,

accompagne des jeunes de 16 à 25 ans
vers l'emploi et l'autonomie.

**Nous déployons l'ensemble de nos
missions sur 3 territoires :**

- Seine Normandie Agglomération
- CC Vexin Normand
- Agglo Seine Eure

LEUR RÉUSSITE, COMMENCE PAR VOTRE SOUTIEN !

Donner du sens à votre versement !

Pourquoi nous soutenir ?

La taxe d'apprentissage constitue un levier essentiel pour la Mission Locale Vernon Seine Vexin. Son attribution permettrait de renforcer concrètement nos actions au service des jeunes et du territoire :

- **Accroître nos actions** pour accélérer l'employabilité des jeunes, en sécurisant leurs parcours vers l'emploi.
- **Développer les immersions et les découvertes du monde professionnel** afin de rapprocher les jeunes des réalités de l'entreprise.
- **Valoriser et promouvoir les métiers en tension**, en lien avec les besoins économiques locaux et les savoir-faire traditionnels.
- **Renforcer la sensibilisation à l'entrepreneuriat** pour encourager l'initiative, l'autonomie et l'esprit de responsabilité.

QUELQUES chiffres

302
situations
formation

1 155
Entrées en
situation

2 025
Jeunes
accompagnés

56.6% des
jeunes ont eu
un accès à une
mesure
professionnelle

- Proposer des **formations ciblées** favorisant une intégration durable et réussie dans le monde du travail.
- **Soutenir et développer l'alternance**, voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des jeunes.

**Affecter la taxe d'apprentissage à
la Mission Locale, c'est investir
utilement dans l'avenir,**

en donnant aux jeunes les moyens de
devenir des professionnels engagés et
compétents, au service de leur
territoire.

Comment procéder ?

Nous sommes habilités à percevoir le
solde de la taxe d'apprentissage (13%).

**Il vous suffit d'indiquer dans votre DSN
(Déclaration Sociale Nominative) le
montant que vous souhaitez affecter à
la Mission Locale Vernon Seine Vexin,
siret : 391 083 714 000 41 en vous
connectant sur la plateforme Soltea.**

Besoin d'information ?

Marie MARTIN, Directrice

☎ 07 78 81 13 97

✉ marie.martin@mlvsv.com


Mission Locale
VERNON SEINE VEXIN